

COMMUNE DE CLARENSAC DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	18
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	23
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 février 2025

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, QUERCI, LECOQ, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, LECOQ, FEURMOUR, BARTHELEMY.

ABSENTS : Mesdames DALLONGEVILLE, BOUCHET, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs BOUTIER, CHARRIERE, PACIONI et PONSY

PROCURATIONS : de Madame BOUCHET à Madame BONAMI, de Monsieur CHARRIERE à Madame CHARRIERE, de Madame DALLONGEVILLE à Madame BARTHELEMY, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI, de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n° 10-02-2025 : Renouvellement de l'adhésion au dispositif « passeport été »

Madame BONAMI, rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique d'animation de la jeunesse pendant les vacances d'été, la ville de Nîmes propose aux communes membres de l'agglomération nîmoise de renouveler leur adhésion au dispositif « Passeport Eté » pour l'année 2025.

Cette opération permet de proposer aux jeunes âgés de 13 à 23 ans, un large panel d'activités culturelles et sportives leur permettant :

- d'accéder plus facilement aux loisirs et à la culture,
- d'acquérir une autonomie par la gestion individuelle des activités proposées,
- de développer leur mobilité.

Le nombre de « Passeports Eté » mis à la vente a été défini et fixé par une délibération du 14 décembre 2024 de la ville de Nîmes après recensement des besoins des différentes communes.

A titre indicatif, pour la commune de Clarensac, 70 « Passeports Eté » ont été mis en vente en 2024 et 52 ont été vendus.

Le prix de vente du « passeport été » pour l'année 2025 a été fixé à 27 euros, soit un tarif identique à celui de 2024.

Afin de faciliter la gestion, la mise en œuvre et l'organisation de la procédure de passation des marchés avec les différents prestataires, la ville de Nîmes et les communes membres de l'agglomération nîmoise désirant s'associer au dispositif, passent une convention de groupement de commande, dans laquelle la Ville de Nîmes est désignée coordonnateur de groupement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services aux Familles, Enfance, Jeunesse, Séniors en date du 12 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

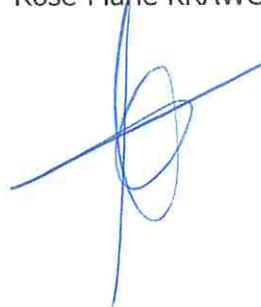
- D'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville de Clarensac au dispositif « Passeport Eté » pour l'année 2025,
- D'approuver la commande de 60 « Passeports Eté » pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande, dans laquelle la Ville de Nîmes est désignée coordonnateur de groupement.

Fait à CLARENSAC, le 20 février 2025

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le